



DIRECTION DES ACHATS

Département des Achats Généraux & Logistiques

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION
(DRHF)**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Introduction.....	3
1.1. Présentation du département de développement de la formation initiale et de l'intégration professionnelle.....	3
1.2. Périmètre	3
2. Objet.....	4
3. LOT 1 – TUTORIELS D'APPRENTISSAGE IMMERSIF SUR LES ACTIVITES SOIGNANTES	4
3.1. Nature des prestations	4
3.2. Interlocuteurs	5
3.3. Public	5
3.4. Temps préparatoire des actions de formation	5
3.5. Temps de réalisation des actions de formations.....	6
3.6. Suivi de la prestation.....	6
3.7. Éléments À fournir.....	6
3.8. Engagements du prestataire	6
3.9. Engagement du bénéficiaire.....	7
4. LOT 2 – Fourniture de casques de réalité virtuelle.....	7
4.1. Nature du besoin.....	7
4.2. Volumétrie.....	7
4.3. Garantie et Maintenance	7
4.4. Contraintes techniques.....	7
4.5. Engagements du Fournisseur	7
4.6. Accueil des personnes en situation de handicap.....	8
4.7. EVALUATION DES OFFRES => RC.....	8

1. Introduction

1.1. Présentation du département de développement de la formation initiale et de l'intégration professionnelle

Pour coordonner et impulser une culture interprofessionnelle transversale, les HCL ont créé un département de développement de la formation initiale et de l'intégration professionnelle. Ce département est organisé par filière de formation coordonnée par une fonction centrale. Il est piloté par une directrice coordonnatrice générale des soins, membre de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation.

1.2. Périmètre

Les écoles et instituts de formation des HCL comptent parmi les instituts importants du territoire avec une capacité d'accueil globale de 1787 places à la rentrée 2023.

8 formations professionnelles sont représentées délivrant chaque année plus de 600 diplômes d'Etat d'exercice.

Grâce à leurs deux sites de formation aux métiers de la santé, les formations professionnelles suivantes sont proposées au sein :

D'un institut de formation des Ambulanciers (IFA). 4 professionnels constituent l'équipe pédagogique et administrative,

D'un institut de formation aides-soignants (IFAS). 5 professionnels constituent les équipes pédagogiques et administratives.

D'un centre de formation des préparateurs en pharmacie hospitalière (FPPH). 4 professionnels constituent l'équipe pédagogique et administrative sur Lacassagne,

De deux instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) sur deux sites, même localisation que pour les IFAS. 70 professionnels constituent les équipes pédagogiques et administratives.

D'un institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale (IFMEM). 9 professionnels constituent l'équipe pédagogique et administrative sur site Esquirol,

D'une école d'infirmier de bloc opératoire (EIBODE). 8 professionnels constituent l'équipe pédagogique et administrative sur site Clemenceau,

D'une école d'infirmier anesthésiste (EIADE). 5 professionnels constituent l'équipe pédagogique et administrative sur site d'Esquirol,

Un centre de formation des assistants de régulation médicale sur le site d'Esquirol : 3 professionnels permanents constituent l'équipe pédagogique et administrative.

Cette offre de formation diversifiée permet de répondre en partie aux enjeux du territoire et de s'adapter à l'évolution des besoins de santé. Ainsi, les formations paramédicales continuent d'augmenter leurs quotas afin de former davantage de soignants pour mieux prendre en charge les patients. Cette augmentation de quota s'applique essentiellement aux IFSI et à l'IFMEM.

2. Objet

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ont pour objectif de décrire l'acquisition d'outils pédagogiques participant à la modernisation de nos dispositifs de formation.

Ces prestations sont réparties 2 lots :

L o t	Désignation
1	Tutoriels d'apprentissage immersifs sur les activités soignantes
2	Fourniture du matériel et maintenance pour l'usage de la réalité virtuelle

Chaque lot fait l'objet d'une fiche technique annexée au présent C.C.T.P. :

E26_0704_CCTP_Annexe_Lot_1.

E26_0704_CCTP_Annexe_Lot_2.

NB : Un organisme peut répondre à un ou plusieurs lots, et pourra être retenu pour l'un ou l'ensemble des lots

3. LOT 1 – TUTORIELS D'APPRENTISSAGE IMMERSIF SUR LES ACTIVITES SOIGNANTES

3.1. Nature des prestations obligatoires

Les prestations demandées portent sur l'accès à un catalogue de tutoriels immersifs en situations réelles, sur des activités soignantes, visualisables en 3D à partir d'un casque de réalité virtuelle et accessible en 2D sur ordinateur.

L'accès à ces tutoriels sur ordinateur permettra aux formateurs un usage pour :

- la préparation des enseignements et des ateliers pratiques qu'ils doivent réaliser,
- l'animation pédagogique,
- la réalisation de débriefings de qualité.

Ce catalogue doit proposer des activités soignantes répondant à des besoins d'apprentissage de nos différentes écoles/Instituts de formation paramédicale : des soins généraux et des soins spécifiques. Les critères attendus sont :

- La réponse aux objectifs de formation.
- L'adaptation aux différents publics formés et à toutes les filières de formation.
- Le réalisme de la situation.
- La fiabilité des données.
- Les ressources apportées.
- La capacité d'évolution et d'ajustement des tutoriels au regard des nouveaux référentiels, nouvelles données probantes, etc....

Les ressources doivent être en français.

Les objectifs, le public ciblé, la durée du tutoriel/vidéo, les modalités pratiques, les conseils d'utilisation et les tutoriels associés sont clairement identifiés dans la fiche technique annexées au présent C.C.T.P.

3.2. Prestations supplémentaires obligatoires

Un accès sur smartphone doit être possible en cas d'évolution du projet de formation de nos écoles et instituts.

3.3. Interlocuteurs

Le prestataire doit proposer des moyens humains adaptés (fournir les CV) en termes de qualification, cohérents avec la prestation à réaliser en termes d'effectifs, de stabilité de l'équipe administrative, pédagogique, informatique.

Les membres de l'équipe du prestataire doivent disposer d'une expérience confirmée dans la formation par la réalité virtuelle, dans la conception d'environnement immersif, le suivi et la maintenance de cette technologie. Il devra être spécifié leur qualification, leur expérience, leur ancienneté ainsi que leurs domaines d'intervention et les éventuels référents sur les domaines d'activités spécifiques.

A ce titre, l'organisme s'engage à désigner obligatoirement au moins un référent susceptible d'être contacté par les responsables de ce projet dans notre Institution afin de garantir la continuité de la formation en cas de problématiques techniques ou autres, d'avoir un relai d'informations sur la solution et ses évolutions, faire remonter des besoins etc.... En cas d'absence ou départ de ce référent, celui-ci doit être remplacé par une personne ayant une qualification au moins équivalente.

Ce dernier doit être joignable et apporter une réponse sous un délai de 24h maximum – jours ouvrés

3.4. Public

Le public bénéficiaire de cet outil pédagogique en formation initiale concernera les apprenants de l'ensemble des écoles et instituts de formation paramédicale des HCL ainsi que des établissements partie à savoir plus de 1700 personnes réparties sur les établissements ci-après :

- l'IFAS
- l'IFA
- le CFARM
- l'IFSI
- l'IFMEM
- l'Ecole d'IADE
- l'Ecole d'IBODE
- CFPPH : Centre de Formation des préparateurs en Pharmacie Hospitalière.

Il pourrait aussi être envisagé son usage auprès d'autres professionnels du GHT dans le cadre de la formation continue.

3.5. Temps préparatoire des actions de formation

Le prestataire donne l'accès aux formateurs aux différents tutoriels sur PC afin que ces derniers puissent concevoir leurs formations.

Il informe par mail ou par courrier de :

Toute actualisation du catalogue ouvrant des perspectives de nouvelles formations,

Toute mise à jour de leur plateforme nécessitant une action de notre part ou provoquant des modifications à effectuer,

Toute évolutions technique et technologique.

3.6. Temps de réalisation des actions de formations

La prestation comprend :

La formation des professionnels utilisateurs avec une présentation de l'outil, de sa prise en main et de son fonctionnement : présentation pratique/remise d'un guide technique, intérêt/limites, modalités d'utilisation et précautions d'usage.

La présentation du catalogue et des tutoriels : thème, public ciblé, objectifs, durée ...

Le support technique en cas d'aléa technique.

Les tutoriels pédagogiques, vidéos et documents additionnels doivent être conformes à la réglementation et aux bonnes pratiques/recommandations professionnelles. Les sources sont citées et référencées dans le respect de la propriété intellectuelle.

3.7. Suivi de la prestation

Le prestataire assure un suivi auprès du chef de projet, du technicien d'enseignement numérique de l'Institution et de référents identifiés en :

Répondant à leurs questions par téléphone (pendant les jours ouvrables, de 8h00 à 18h00), en visioconférence, courrier électronique, ou courrier,

Évaluant un dysfonctionnement en proposant une conduite à tenir à distance pour une résolution de la difficulté rencontrée,

Assurant un dépannage en cas de problème avec une procédure de retour du matériel et de suivi, Assurant la maintenance nécessaire du matériel.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, il réalise une évaluation de sa prestation, une écoute client des besoins afin d'être force de propositions d'améliorations pour l'année suivante.

3.8. Éléments À fournir

Le Prestataire fournira :

- Le guide d'utilisation du logiciel.
- Les numéros des contacts en fonction de la nature de la demande.
- La conduite à tenir en cas de dysfonctionnement.
- Le contrat de maintenance et les dates de mises à jour.

3.9. Engagements du prestataire

Le prestataire assure la qualité :

Des vidéos réalisées : qualité sur le fond (qualité du scénario, des documents de référence...) et la forme (qualité de l'image, du son, du cadrage...),
De l'accompagnement des équipes des écoles/instituts (formations, présentation des nouveautés...) avec ou sans déplacement en fonction de la nature du besoin.

3.10. Engagement du bénéficiaire

Les équipes respectent les procédures de bon usage du matériel et font remonter tout aléa constaté.

4. LOT 2 – Fourniture de casques de réalité virtuelle

4.1. Nature du besoin

Le lot 2 porte sur la fourniture de casques de réalité virtuelle de type (ou équivalent) :

- PICO G2
- PICO G3
- META QUEST

Le fournisseur indiquera dans son offre toutes les spécificités techniques des casques proposés et communiquera les fiches techniques des équipements dans son offre.

4.2. Volumétrie

Les HCL sont dotés actuellement de 24 casques.

6 doivent être renouvelés en 2026 pour les besoins des HCL. Le reste du renouvellement se fera sur la durée du marché.

D'autres établissements ou bien d'autres instituts membres du GHT pourront être amenés à commander des casques.

4.3. Garantie et Maintenance

Le fournisseur précisera dans son offre les conditions de garantie du matériel, ainsi que les conditions et tarifs de la maintenance à l'issue de cette dernière.

Cette information devra figurer dans le Bordereau des Prix unitaires.

4.4. Contraintes techniques

Pour la pédagogie, les casques devront fonctionner de manière autonome, sans connexion au réseau des HCL (wifi ou autre). Les batteries devront être rechargées par un câble USB, présents dans les chariots de transports. Les contraintes de la DSN sont identifiées en Annexe « Lot_2_Casques Réalité virtuelle »

4.5. Engagements du Fournisseur

Le Fournisseur assure la qualité du matériel vendu dans le respect des normes attendues.

4.6. Accueil des personnes en situation de handicap

Le Fournisseur doit informer les HCL sur les adaptations possibles de l'usage des casques de réalité virtuelle en fonction des différents handicaps (sensoriels, cognitifs...), afin de garantir l'apprentissage pour tous, la sécurité (préciser les éventuelles contre-indications) et le confort des apprenants en situation de handicap.

4.7. EVALUATION DES OFFRES => RC

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-dessous

Lot 1

[illegible]

Lot 2

Critère Financier	60 %
Coût du matériel et de la maintenance	
Critère technique	40 %

• Qualité de la présentation du matériel et des tutoriels techniques pour la prise en main du matériel.	10%
• Qualité de l'organisation décrite pour l'accompagnement des équipes et de l'écoute client.	10%
• Qualité de l'organisation de la maintenance proposée et performance du dépannage (accessibilité, disponibilité, temps de résolution du problème...).	10%
• Qualité des adaptations de l'usage des casques en fonction des handicaps sensoriels et cognitifs.	10%